



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par \_\_\_\_\_

Paris, le 27 SEP. 2021  
Réf. : \_\_\_\_\_

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions du 18 décembre 2020 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de sept points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et pour le directeur,  
la chef de la section des permis à points  
du bureau national des droits à conduire.